



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 8 novembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de subventions au titre des AAPS aux associations sportives ASA Bastiaise et I Filanci – Exercice 2018

L'an Deux Mille dix-huit, le huit novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Lucien NATALI, Mattea LACAVE, Pierre SAVELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean Joseph MASSONI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Jean Louis MILANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions au titre des AAPS aux associations sportives ASA Bastiaise et I Filanci – Exercice 2018

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juillet 2018, portant modification des dispositions du Guide du Sport ;

Considérant que les deux dossiers présentés au titre des appels à projet sportif du territoire, des associations « ASA Bastiaise » et « I Filanci » sont conformes et qu'il convient d'attribuer les deux subventions, d'un montant total de trois mille six cents Euros (3 600 €), sur l'exercice budgétaire 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « sport et équilibre social communautaire », réunie en séance le 3 octobre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 octobre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

- D'attribuer une subvention de deux mille Euros (2 000 €) à l'association sportive automobile bastiaise (ASAB), pour l'organisation de la 48^{ème} ronde de la Giraglia ;
- D'attribuer une subvention de mille six cents Euros (1 600 €) à l'association I Filanci, pour l'organisation du Trail « E Nivere » ;

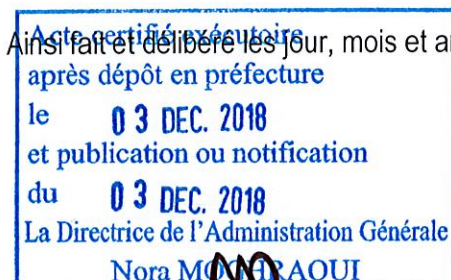
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification